

Charte régionale pour la prévention et l'accompagnement des difficultés des entreprises
Réunion régionale des interlocuteurs privilégiés
Mardi 11 septembre 2018

Maison des compagnons du Devoir et du Tour de France
48 Quai Malakoff – 44000 NANTES



Bilan des ateliers

1. Améliorer la détection des signaux faibles, actions de prévention, changement de vision sur l'échec

1.1. Améliorer la connaissance et l'importance de la démarche de détection des signaux faibles comme action de prévention et d'anticipation

Les chargés de mission internes à chaque structure bénéficient d'informations stratégiques et peuvent détecter les signaux faibles. Les informations/détections sont insuffisamment remontées à l'interlocuteur privilégié désigné :

- ➔ Action 1,1,1 : Sensibiliser les acteurs de chaque structure du réseau, via l'interlocuteur privilégié désigné, sur l'importance de la détection des signaux faibles et la remontée d'informations (présenter des exemples d'actions et de rebonds). Assurer des réunions d'information en interne en présence du représentant du CRP départemental si nécessaire.
- ➔ Action 1,1,2 : Favoriser la prévention et la détection en amont en communiquant plus sur les outils d'écoute mis en place par des tiers professionnels (CIP, administrateur judiciaire (information gratuite), tribunaux de commerce... en visant les réseaux de chef d'entreprise / entrepreneurs, les organisations professionnelles / clusters / associations d'entreprises via des réunions / conférences/ séminaires

1.2. Mieux articuler signaux faibles et prévention des difficultés :

Les actions préventives sont insuffisamment développées lorsque des faits/origines des difficultés en amont sont connus : exemple pour les commerces concernés par des travaux de voirie importants sur du moyen/long terme :

- ➔ Action 1,2,1 : Sensibiliser les communes/communauté de communes de l'importance de déployer en amont des outils/dispositifs d'accompagnement.
- ➔ Actions 1,2,2 : Suggérer la création de commissions de régulation amiables.

1.3. Nouveaux pourvoyeurs potentiels de signaux faibles :

Les comptables, comme les banques, disposent de données très actualisées pour alerter en amont sur les difficultés des entreprises avec peu de cas signalé :

- ➔ Action 1,3,1 : Le CRP se rapproche de la Fédération Banque Française pour imaginer leur intégration au réseau et échanges de données – G3
- ➔ Action 1,3,2 : Le CRP se rapproche de l'ordre régional des experts comptables pour amplifier le niveau d'information et de sensibilisation et imaginer un plan d'action de remontée d'information et de collaboration (comment faire remonter des informations confidentielles ?)

Les développeurs économiques des communautés de communes sont insuffisamment sensibilisés/formés sur la détection des signaux faibles et les possibilités d'accompagnement :

- ➔ Action 1,3,3 : Rencontrer/sensibiliser/former les développeurs économiques (via le réseau RDT par exemple) et imaginer leur intégration au réseau et faciliter les échanges de données. Via la Région ou l'agence régionale ?

1.4. Améliorer le traitement et l'analyse des signaux faibles :

Les sources d'information de détection des signaux faibles sont insuffisamment mutualisées pour améliorer le diagnostic :

- ➔ Action 1,4,1 : Etudier les possibilités de mutualiser les données via l'intermédiaire d'une base sécurisée et un algorithme de traitement (exemple de l'expérience en cours d'utilisation des liasses fiscales).

1.5. Changement de vision sur l'échec

Les étudiants sont insuffisamment formés/sensibilisés à la gestion de l'échec et sur l'existence d'acteurs dédiés à l'écoute et à l'accompagnement :

- ➔ Action 1,5,1 : Déployer/faire des interventions dans les écoles pour changer la vision de l'échec et présenter les outils de prévention/accompagnement (exemple de l'expérience du MEDEF),
- ➔ Action 1,5,2 : Sensibiliser l'éducation nationale pour insérer des modules de formation sur les possibilités d'entreprendre, d'échec, de rebond, d'accompagnement... Mutualiser des expériences (exemple de startup)...
- ➔ Action 1,5,3 : Faire évoluer la culture des enseignants/de l'enseignement : exemple redoubler n'est pas un échec, prendre une filière professionnelle n'est pas un échec...
- ➔ Action 1,5,4 : Etre présent sur des salons exemple de ceux dédiés à la création.

1.6. Faciliter les déclarations en amont des difficultés

Les chefs d'entreprises ont une crainte/peur de franchir la porte du tribunal de commerce :

- ➔ Action 1,6,1 : Revoir les dénominations stigmatisantes des « tribunaux » de commerce et de « juges » au tribunal de commerce

- ➔ Action 1,6,2 : Faire accompagner le chef d'entreprise systématiquement par son expert-comptable (rompre l'isolement),
- ➔ Action 1,6,3 : changer l'ambiance générale des tribunaux de commerce, donner envie d'y rentrer et de s'en servir comme un outil de prévention/rebond.

1.7. Favoriser la connaissance des procédures judiciaires comme étant des procédures de protection et d'accompagnement

La presse véhicule souvent des informations négatives sur les entreprises en difficulté :

- ➔ Action 1,7,1 : Sensibiliser les chefs d'entreprises/AJ à la nécessité de préparer des communiqués de presse positifs, bien expliquer aux journalistes la situation (exemple : l'entreprise X utilise la procédure de sauvegarde comme outil de prévention pour préparer son rebond/croissance, 245 emplois préservés dans l'entreprise X au lieu de 30 supprimés...),
- ➔ Action 1,7,2 : Déployer des actions de communication « positives » basées sur les exemples de rebond (exemple des actions départementales des interlocuteurs privilégiés déployées dans les départements avec l'invitation de la presse et la communication sur des exemples de rebond).

1.8. Faciliter le rebond :

Les chefs d'entreprises après un échec se trouvent dans une situation financière catastrophique ne permettant pas de se reconstruire et être en position de rebond :

- ➔ Action 1,8,1 : Faire évoluer le droit législatif pour leur donner les mêmes droits qu'un salarié licencié
- ➔ Action 1,8,2 : Limiter/annuler les cautions personnelles
- ➔ Action 1,8,3 : Etablir un droit à l'oubli
- ➔ Action 1,8,4 : Développer la solidarité entrepreneuriale (exemple des réseaux APESA, Ecoute entrepreneur, 60 000 rebond...)

Les chefs d'entreprises après un échec se trouvent dans une situation psychologique parfois destructrice ne permettant pas de se reconstruire et être en position de rebond :

- ➔ Action 1,8,5 : Sensibiliser les chefs d'entreprises sur la nécessité d'accompagnement et les possibilités de rebond,
- ➔ Action 1,8,6 : Orienter vers les réseaux spécialisés (APESA, Ecoute entrepreneur, 60 000 rebond...)

2. Mieux communiquer sur l'existence du réseau

2.1. Communication interne au réseau :

Même s'ils se connaissent, les membres du réseau ne se parlent pas beaucoup spontanément entre eux, ne communiquent pas systématiquement aux autres membres du réseau sur les actions qu'ils organisent, ni les outils dont ils disposent.

- ➔ Action 2,1,1 : mettre en place un outil de communication interne aux membres du réseau (mailing-list, groupe messagerie instantanée, ou bien un centre de ressources en *cloud*, ..). L'échelle départementale serait adéquate
- ➔ Action 2,1,2 : mettre en place un agenda partagé des actions organisées par les différents membres du réseau
- ➔ Action 2,1,3 : Maintenir un rythme d'une réunion départementale annuelle entre membres du réseau.

- ➔ Action 2,1,4 : Communiquer de nouveau les plaquettes des aides et des interlocuteurs privilégiés en interne à chaque structure (campagne de sensibilisation) – G1

2.2. Communication vers l'extérieur

La liste des interlocuteurs privilégiés est très voire trop dense pour un non initié ou un chef d'entreprise

- ➔ Action 2,2,1 : la maintenir, mais aussi la décliner en listes départementales facilement exploitables et le cas échéant transmissible aux chefs d'entreprise en accompagnement de la plaquette

La plaquette « chefs d'entreprises, vous rencontrez des difficultés » mérite d'être revue : emploi de termes stigmatisant (« difficultés »), descriptifs restrictifs (axés sur les actions régaliennes ou de contrôle et pas assez sur l'accompagnement réglementaire), ne fait pas état de l'existence du réseau, oublie quelques acteurs récemment signataires (AJ/MJ) ..

- ➔ Action 2,2,2 : monter un petit groupe de travail qui aura la charge de réviser la plaquette

La plaquette « chefs d'entreprises, vous rencontrez des difficultés », une fois révisée, est un formidable outil de communication qui mérite être diffusée largement

- ➔ Action 2,2,3 : Diffuser largement la version numérique, par exemple en s'appuyant sur le réseau des communes et communautés de communes qui sont au plus près des chefs d'entreprises
- ➔ Action 2,2,4 : Elaborer des affiches de cette plaquette (A5 ou plus) avec un QR-code qui renvoie vers la plaquette, qui puissent être facilement affichées dans des lieux fréquentés par les chefs d'entreprise.
- ➔ Action 2,2,5 : Lui donner un nom positif (bannir difficulté, privilégier « accompagnement », « performance », « amélioration », ..) ET lui donner une identité visuelle renforcée : Logo

Les chefs d'entreprise ne sont pas suffisamment informés de l'existence du réseau

- ➔ Action 2,2,6 : organiser une fois par an, ou profiter des rendez-vous qui réunissent un grand nombre de chefs d'entreprises, pour communiquer positivement sur l'existence du réseau en insistant sur le côté bienveillant du réseau : AG des banques, AG des fédérations, salons annuels, ..
- ➔ Action 2,2,7 : Profiter des évolutions législatives ou réglementaires « positives » pour communiquer sur le réseau : Loi Pacte, Loi « droit à l'erreur », ..
- ➔ Action 2,2,8 : Que la plaquette et l'existence du réseau soit communiquées aux stagiaires des chambres consulaires lors des stages initiaux obligatoires (stage création d'entreprise, ..)

3. Outils d'accompagnement à promouvoir ou à inventer, nouveaux partenaires à attirer

3.1. Outils d'accompagnement à promouvoir ou à inventer :

Les entreprises rencontrent de plus en plus de difficultés de recrutement

- ➔ Action 3,1,1 : Le CRP regarde pour améliorer la connaissance par le réseau des référents Entreprises de Pôle Emploi et autres acteurs de l'écosystème « emploi-formation » notamment ceux en lien avec Compétences 2020, campus des métiers et des qualifications

Les projets de « rebond » connaissent des problèmes de financement vu la dégradation des fonds propres et les derniers bilans réalisés

- ➔ Action 3,1,2 : le CRP en lien avec le RUI cherche à identifier les fonds d'investissement régionaux et nationaux sur cette typologie d'intervention

La présentation de l'action des AJ-MJ dans le réseau pourrait être améliorée

- ➔ Action 3,1,3 : Le CRP se rapproche du délégué régional des AJ-MJ pour établir un flyer renvoyant vers le site du CNAJMJ pour avoir des informations complémentaires sur les procédures judiciaires

Des outils d'auto-diagnostic en ligne pourraient permettre aux dirigeants de s'autoévaluer et d'être renseignés sur le réseau régional.

- ➔ Action 3,1,4 : Identifier les outils actuellement proposés et le retour d'expérience :
 - CCI 44 et MEDEF 72 par les correspondants départementaux entreprises de la DIRECCTE
 - France Active (ESS) par la référente ESS à la DIRECCTE, Anne-Lise MARCIAU

3.2. Nouveaux partenaires à attirer :

L'action des Centres d'Informations sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) est appréciée et reconnue.

- ➔ Action 3,2,1 : Poursuivre le projet de création d'un Centre d'Informations et de Prévention en Sarthe (72) et en Vendée (85) par les correspondants départementaux entreprises de la DIRECCTE en lien avec le conseil régional de l'ordre des experts comptables compétent. Mme CARTRON (FFB44, juge-co au TdC de Nantes) aide à trouver des anciens juges au Tribunal de Commerce pour la Vendée.

L'offre d'entretiens gratuits par le barreau des avocats de Nantes est-elle reproductible dans d'autres départements ?

- ➔ Action 3,2,2 : le CRP et ses représentants se rapprochent du barreau de Nantes et des autres barreaux
